

Journal de Maine

Avril 2024



Sommaire

- Mot du Maire
- Comptes-rendus des conseils municipaux
- Les Travaux
- Les Commémorations
- Les Associations
- La Gendarmerie
- Info Frelons

Mot du Maire

Chers Glainois et chères Glainoises,

«*Quelqu'un m'a dit*»...

Je ne fais pas ici référence à la chanson de Carla Bruni, mais bel et bien aux cancons, aux ragots, aux «qu'en-dira-t-on» qui se propagent, qui se répandent depuis quelques mois au gré des humeurs des médisants.

Bref, je parle de la **rumeur**, de cette peste qui gangrène la sérénité d'une communauté, qui oppose des villageois, qui sème le trouble partout où elle s'immisce.

A l'heure où notre société toute entière va mal, où la guerre gronde à deux pas de nos frontières, où certains de nos proches sont en difficulté, mais ont trop de pudeur pour demander de l'aide, n'y a-t-il pas mieux à faire que de comploter des inepties et des insanités ?

Je n'en dirai pas plus à propos de ces rumeurs et de ceux qui les dispensent : laissons-les à leur aigreur et à leurs frustrations, laissons-les s'enrichir des vérités qui circulent sur les réseaux sociaux et autres lieux de pseudo-savoir.

Essayons plutôt d'adopter la méthode des 3 passoires de Socrate qui nous invite à considérer toute nouvelle information en fonction de :

- Sa véracité : existe-t-il des preuves de ce qui est rapporté ?,
- Sa bienveillance : la personne qui rapporte a-elle des intentions bienveillantes ?,
- Son utilité : Est-ce utile ? A qui cette information va-t-elle bénéficier ? Ou nuire ?

Enfin, regardons plutôt notre contexte de vie, même s'il n'est pas parfait, est certainement bien plus confortable que celui des grandes métropoles ou celui d'autres pays ...

Nous avons la chance de vivre sur un territoire «à taille humaine», avec quelques artisans et commerçants, des bénévoles qui œuvrent pour maintenir la vie dans la commune.

Au lieu de se laisser aller à la critique facile, qui voit du négatif en tout mais ne propose rien, essayons de les soutenir.

Enfin, apprécions ce que nous avons, même s'il y a peut-être mieux ailleurs (mais ça doit être plus cher ...?) et surtout, **veillons les uns sur les autres...**

Nathalie Vachias,
Pour vous servir.

Comptes-rendus des conseils municipaux

Conseil du 6 novembre 2023 :

Excusée : Danielle JAVION

Absents : Bernard PIC, Michèle MARQUES

N°1 : Tarifs 2024

Salle des fêtes	
Location aux résidents - Tarif été : du 1 ^{er} avril au 30 septembre	130.00 €
Location aux résidents - Tarif hiver : du 1 ^{er} octobre au 30 mars	180.00 €
Mise à disposition par jour (uniquement la salle, hors cuisine)	130.00 €
Caution	400.00 €
Salle des associations	
Mise à disposition par jour	50.00 €
Cimetière	
Columbarium pour 30 ans	250.00 €
Columbarium pour 50 ans	420.00 €
Concession simple pour 30 ans	30.00 €
Concession simple pour 50 ans	60.00 €
Concession simple à perpétuité	130.00 €
Concession double pour 30 ans	60.00 €
Concession double pour 50 ans	120.00 €
Concession double à perpétuité	260.00 €
Terrain communal	
Prix au mètre carré du terrain vendu suite à déclassement du domaine public	20.00 €

Voté à l'unanimité

N°2 : Autorisation signature Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAT du Puy-de-Dôme arrive à échéance le 31/12/2023.

Cette convention a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire.

Le projet CTG 2024-2028 sera présenté en fin d'année au Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer la CTG.

N°3 : Convention adhésion au pôle santé au travail proposé par le CDG (Centre De Gestion)

Mise en œuvre par le CDG des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Accompagnement des collectivités territoriales dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physiques de leurs agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : - adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024.

- autorise l'autorité compétente à signer la convention proposée par le CDG du Puy-de-Dôme.

- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

N°4 : Mandat au CDG pour engagement d'une négociation – protection complémentaire, garantie prévoyance

La participation des collectivités territoriales au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé et prévoyance deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 (prévoyance) et du 1er janvier 2026 (santé).

Après délibération, le Conseil Municipal mandate le CDG afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence, en vue de la signature d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.

N°5 : Auberge de la Forge – bail et loyer

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer un bail avec M. et Mme Rémy ;
- Décide de fixer le montant du loyer à la somme de 600 euros HT ;

N°6 : Convention avec la société de chasse pour la plantation d'arbustes

La société de chasse, avec l'aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, souhaitent procéder à des travaux de plantation et d'entretien d'une haie.

Ces plantations se réaliseront sur les parcelles suivantes :

ZE 57 ; ZE 56 et ZE 232 à l'étang de la Cartade et se feront à titre gratuit durant quinze ans à compter de la signature de la convention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

N°7 : Cadeaux au personnel communal pour départ en retraite et autres événements et cadeaux aux administrés pour les célébrations de mariages.

Proposition d'un cadeau d'une valeur maximale de :

- 150 euros au personnel communal en cas de départ à la retraite, mutation ou autre
- 150 euros aux administrés en cas de célébration de mariage dans la commune.

Approuvé avec 11 voix pour.

1 abstention

Conseil du 29 janvier 2024

Excusé : Yohann Parrot

N°1 : Auberge de la Forge – bail et loyer

La précédente délibération, en date du 6 novembre 2023 était erronée car le loyer était hors taxe.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le loyer à 600 euros.

N°2 : Révision du loyer du cabinet infirmier

Le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation du loyer du cabinet infirmier, selon la variation annuelle de l'indice qui est de + 3,39%.

Le loyer passera donc de 345 euros à 356,70 euros mensuels à compter du 1er avril 2024.

N°3 : Révision du loyer de l'appartement situé au dessus de l'ancienne poste

Le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation du loyer de l'appartement situé au dessus de l'ancienne poste, selon la variation annuelle de l'indice qui est de + 3,5%.

Le loyer passera donc de 528 euros à 546,48 euros mensuels à compter du 1er mai 2024.

N°4 : Travaux d'aménagement – Subvention FIC

Dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), il est prévue l'installation d'une réserve souple de 60 mètres cubes ainsi que 2 poteaux incendie aux Vegheants et aux Ossiaux.

Le coût des travaux est estimé à 25 900.00 euros HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- Solliciter le Conseil Départemental au titre du FIC dans le cadre d'une subvention à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux, soit 10 360.00 euros.

N°5 : Travaux d'aménagement – Subvention DETR

Dans le cadre des travaux sus cités, le Conseil autorise Madame le Maire à :

- Solliciter l'Etat au titre de la DETR dans le cadre d'une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux, soit 7 770.00 euros.

N°6 : Prime de pouvoir d'achat

Le Conseil décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

- de prévoir les crédits correspondants au budget
- que la présente délibération entrera en vigueur le 1er mai 2024.

N°7 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Dit que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2024.

Les Travaux

- Les travaux impasse de la Cure sont actuellement en attente de l'intervention d'ENEDIS et reprendront dès que possible.
- Suite aux orages du mois de mars le débouchage d'une grande partie des buses situées dans les fossés de la commune a été réalisé. Nous attirons votre attention sur la nécessité de l'entretien régulier de ces dernières, par leurs propriétaires. Cela afin d'éviter que les fossés ne débordent et n'occasionnent des dégâts.

Les Commémorations

Cessez le feu en Algérie :

Le 23 mars dernier a eu lieu la commémoration du cessez le feu en Algérie, du 19 mars 1962. Cette cérémonie a eu lieu, comme chaque année, le samedi qui suit le 19 mars.



Le 8 mai :



Nous vous remercions de votre présence à ces commémorations qui entretiennent le souvenir.

Les Associations

Forêt-Jardin de la Cartade :

**Forêt
Jardin
de la
Cartade**



Bienvenue !

Au printemps 2024, l'association « Forêt-Jardin de la Cartade » a eu le plaisir d'accueillir Romane, originaire de Vassel (63) et étudiante à l'Université de Franche-Comté (Montbéliard - 25) en Master 1 « Gestion de l'environnement » pour un stage de 2 mois.

L'objet de son stage porte sur l'impact des différents types de couverts des sols sur la biodiversité et l'abondance en vers de terre. Pour cela, elle a analysé la population en vers de terre sur 4 zones différentes :

- Zone de syntropie (couvert carton + paille)
- Zone de forêt-jardin (couvert carton + paille + amendement + végétaux)
- Zone de pré-verger haut (couvert d'engrais verts)
- Zone de prairie (aucun couvert spécifique, zone témoin)

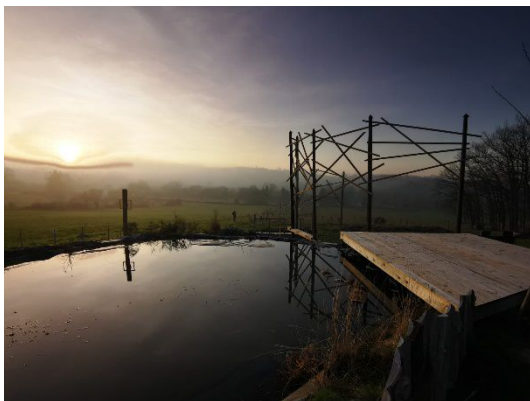


A chaque mesure, elle comptabilise les vers, relève leur taille et les classe par groupe (épigés, épi-anéciques, anéciques stricts et endogés). Nous avons hâte de découvrir tous ses résultats !

Aussi, nous tenions à remercier Romane pour sa gentillesse, sa pédagogie, sa bonne humeur et sa disponibilité.

Notre association est très fière d'avoir pu offrir la possibilité à une étudiante de réaliser son stage sur notre parcelle.

Notre projet continue, avec ses joies et ses difficultés, et cette nouvelle saison nous permet de réaliser le travail accompli lors de ces 4 dernières années : les arbres de verger commencent à grandir, la forêt-jardin se densifie, le potager s'élargit et la mare se végétalise. Des structures en bois ont été installées pour cultiver 9 variétés de houblon et nous



aménageons les sentiers avec du mobilier pour permettre aux visiteurs de faire une pause.

La Cartade est un lieu ouvert et toutes les glainoises et tous les glainois sont conviés à s'y promener.

Nous vous invitons également à prendre part à ce projet : pour la Fête de la Nature, **le dimanche 26 mai**, nous organisons une matinée collective de 9h à 12h au cours de laquelle nous expliquerons chaque espace de culture de la parcelle.

Pour plus d'infos : infos@cartade.fr

A très bientôt à la Cartade !

L'association de pêche de l'Étang de la Cartade :

L'association vous remercie de votre présence lors de la tripe du 11 février 2024.

Nos manifestations prévues pour cette année 2024 seront :

- *Concours de pêche le jeudi 9 mai 2024 après-midi (Ascension)
- *Retraite aux flambeaux autour de l'étang le vendredi 24 mai 2024 à partir de 21h – Buffet-buvette
- *Méchoui : le samedi 15 juin 2024

Lors de notre assemblée générale, l'association a décidé d'allouer la somme de 400 euros à la Coopérative Scolaire de Bort l'Étang pour la participation d'un voyage scolaire dans les Alpes.

Participation d'un projet de plantation d'une haie à l'étang de la Cartade avec la municipalité et la société de chasse de Glaine.

Personnes à contacter pour obtenir des cartes :

pour les cartes annuelles : * PARROT Jean-Paul : 06 76 38 84 93

* VACHIAS Bruno : 07 68 98 97 30

pour les cartes journalières : * ARVEUF Georges : 06 89 74 59 00

* VACHIAS Bruno : 07 68 98 97 30

* PARROT Jean-Paul : 06 76 38 84 93

* BATISSE Olivier : 06 61 04 02 72

* Bar-restaurant Le Glainois : 04 73 77 31 19

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison de pêche.





Comme convenu avec les associations lors de notre dernière réunion, voici le calendrier des parutions du bulletin municipal.

Parution n°1 : mi-janvier, avec le 15 décembre comme date butoir pour les articles à faire paraître.

Parution n°2 : début mai, avec le 15 avril comme date butoir.

Parution n°3 : fin septembre, avec le 15 septembre comme date butoir.

La Gendarmerie

La Communauté de Brigades (CoB) de Billom attire l'attention de tous concernant des vols de volailles.

Voici une copie de leur publication sur le site PanneauPocket :

« **Attention** : actuellement plusieurs vols de volailles sont constatés sur le secteur, au préjudice de particuliers ou dans des domaines agricoles.

Nous vous demandons d'être vigilants.

—

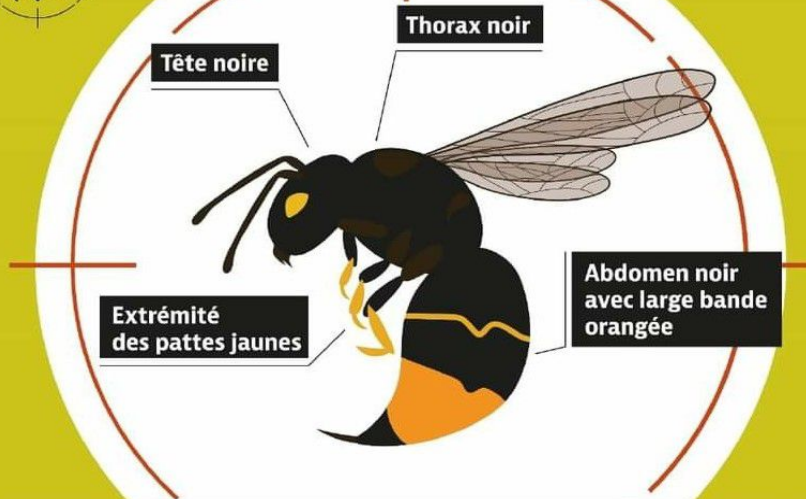
Il existe sur le marché des dispositifs de captation d'image (pièges photographiques) permettant d'apporter des éléments le cas échéant.

—

Il est important de rappeler que ce type de matériel **ne peut être assimilé à de la vidéoprotection** et donc au régime juridique correspondant (autorisation préfectorale, panneaux d'information aux citoyens ...)

Il convient néanmoins de respecter les prescriptions en vigueur.

Info Frelons



SIGNALE TON FRELON

**Vous suspectez la présence d'individus
ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**



Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr





Mairie

Adresse :

22, Place de la Résistance
63160 GLAINE-MONTAIGUT

Téléphone :

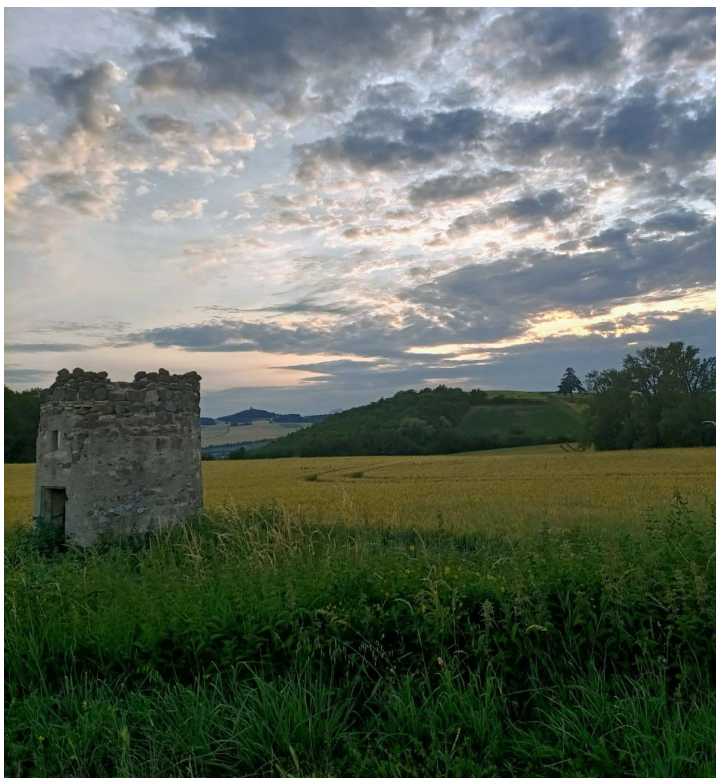
04-73-68-43-85

Mail :

maire.de.glaine@orange.fr

Ouverture :

Lundi de 16h à 20h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Vendredi de 12h à 16h



Directrice de la publication : Mme Vachias Nathalie
Imprimé en mairie de Glaine-Montaigut
Ne pas jeter sur la voie publique